

N° 717

L'AN MIL HUIT CENT NONANTE-SEPT, le dix-neuf juillet, à onze heures et demie du matin devant Nous,  
 Louis Fraigneux \_\_\_\_\_, ECHEVIN de la ville de Liège, Officier de l'Etat-Civil, ont comparu publiquement à l'Hôtel-de-Ville :

Jean Noël Henrion, ouvrier armurier, né à Liège le vingt-deux juillet mil huit cent septante-cinq, y domicilié rue du Mouy 37; fils majeur de Jean Pierre Henrion, âgé de cinquante-trois ans, lampiste et de Anne Marie Smits, âgée de quarante-deux ans, sans profession au même domicile, ci-jointe et consentants,

Marie Hortense Lenten, ouvrière de fabrique, née à Liège le vingt-trois février mil huit, ceint septante-neuf, y domiciliée rue Grande à Béth, 6<sup>e</sup>; fille mineure de Jean Pierre Henrion, décédé. Comme il conste de l'acte d'annulation et de Marie Henriette Mathieu, âgée de quarante-neuf ans, sans profession, au même domicile, ci-jointe et consentante,

lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite sans opposition en cette ville le vingt-trois mai dernier,

Attendu que le futur, étant âgé de moins de vingt-trois ans, a fourni la preuve qu'il a satisfait en Belgique aux obligations de la milice ; faisant droit à la réquisition des parties, après leur avoir donné lecture des pièces ci-annexées relatives à leur état-civil et aux formalités du mariage, comme aussi du chapitre VI du titre V du Code civil, intitulé : DU MARIAGE, avons demandé au futur et à la future s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, prononçons, au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage. Et aussitôt les époux nous ont déclaré avoir arrêté aucune convention matrimoniale et reconnaître pour leur enfant et legitimus Jean Noël Henrion, né à Liège, le quatre septembre dernier,

Dont acte dressé en présence de : Antoine Henrion, âgé de vingt-quatre ans, charron, père de l'époux Noël Smits, âgé de quarante-quatre ans, ouvrier au chemin de fer, frère de l'épouse, Nicolas Bollee, âgé de trente-quatre ans, menuisier, beau-frère de l'épouse et Claude Delmire, âgé de vingt-deux ans, armurier, domicilié à Liège, lesquels, après lecture faite, ont signé avec l'aveu et l'époux, l'épouse et les autres parties ont déclaré ne l'avoir signé.

Henrion  
Noël Henrion  
Smits  
N. Bollee  
Delmire

Fraigneux

B

N° 718

L'AN MIL HUIT CENT NONANTE-SEPT, le dix-neuf juillet, à onze heures et demie du matin devant Nous,  
 Louis Fraigneux \_\_\_\_\_, Echevin de la ville de Liège, Officier de l'Etat-Civil, ont comparu publiquement à l'Hôtel-de-Ville :